
CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

FRONTIÈRES, NATIONALISME ET IDENTITÉ POLITIQUE

La délimitation des frontières est l'un des symboles du pouvoir bien que celles de nombre de grands empires aient longtemps été mal définies : les confins, souvent flous quant à leur tracé géographique, et peu peuplés, marquaient leurs limites, où vivaient des populations parfois nomades – l'Empire ottoman, l'Empire perse ou l'Empire russe en faisaient partie. Pourtant, quelques grandes murailles ont aussi marqué le limes ; le rempart d'Hadrien, censé indiquer le bout du monde romain au-delà duquel s'étendait le monde des Barbares, ou la grande muraille de Chine, destinée à arrêter l'invasion de populations jugées menaçantes pour l'empire du Milieu, constituent de solides frontières construites par l'homme. D'autres frontières sont apparues par la suite : les frontières dites naturelles, c'est-à-dire géographiques (fleuves, mers et montagnes), des frontières politiques comme le rideau de fer entre le monde communiste et l'Europe occidentale entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'effondrement de l'Union soviétique, la ligne Oder-Neisse, qui séparait l'Allemagne de la Pologne, le mur de Berlin, qui avait le même objectif, et la ligne de limite nord, entre Corée du Nord et Corée du Sud. D'autres frontières étaient plutôt imaginées, à des fins de reconquête, comme la « ligne bleue des Vosges » de Maurice Barrès¹, et ont tenu lieu de symboles.

39

Sous l'effet de la montée des souverainismes en Europe, plusieurs thèmes ont été déclinés, utilisant la frontière comme arme du nationalisme à des fins identitaires. Nous avons essayé d'en décrypter quelques-uns.

1. *Les Bastions de l'Est*, Paris, Fayard-Juven-Plon, 1905-1921.

LA FRONTIÈRE
COMME SYMBOLE DE LA SOUVERAINETÉ

40 Le nationalisme cherche en effet des symboles autour de ce qui représente la souveraineté de l'État, et les frontières en font partie. Les espaces frontaliers sont la plupart du temps des espaces d'identités fortes et disputées, mais aussi des lieux de proximité linguistique et culturelle diffuse avec le voisin, au-delà de la frontière. Songeons à la Savoie dans ses relations avec le Piémont, à l'Alsace avec l'Allemagne et à d'autres identités régionales construites de part et d'autre des frontières (basque, catalane), par référence à des lieux proches riches d'identification commune (la Corse avec l'Italie, la Bretagne ou la Galice avec le monde gaélique, l'arc baltique), ou encore pour revendiquer une unité commune que le tracé de frontières nationales a fracturée (kurde). Il y a en effet des frontières fortes et des frontières faibles, des frontières qui se construisent et d'autres qui disparaissent, des frontières durables et d'autres qui semblent aujourd'hui dérisoires mais qui ont joué un rôle majeur dans la géopolitique et la vie quotidienne des gens auparavant, par exemple le mur de Berlin. Des rectifications de frontières à la suite de traités sont venues changer le sort et la nationalité de ceux qui vivent autour, comme entre le Piémont et la Maurienne, frontière aujourd'hui marquée de forts italiens qui ont perdu leur signification pour les riverains. La frontière géographique est généralement moins importante que l'identité racontée de part et d'autre : les terres et gens de frontière sont souvent faits de mixité et de défiance à l'égard des États – douaniers, colporteurs et contrebandiers s'y côtoyaient autrefois, et aujourd'hui certains passeurs sont en uniforme.

Pourtant, de part et d'autre de la frontière passe le pouvoir politique, qui lui aussi raconte une autre histoire, celle de la nation, quelquefois imaginée pour construire une communauté politique. Or qu'y a-t-il de commun entre un Sicilien et un Piémontais, sinon la volonté étatique de les réunir par la langue (tardive d'ailleurs) et l'histoire nationale enseignée à l'école de l'unité italienne, ou entre un Savoyard et un Lillois, sinon l'école républicaine qui a affiché aux murs des salles de classe les cartes de la France hexagonale, enseigné la langue française et raconté une histoire de France écrite par Ernest Lavisse ?

DÉTERRITORIALISATION ET RETERRITORIALISATION DE LA FRONTIÈRE

Depuis la naissance des États, la frontière est traditionnellement l'un des attributs de la souveraineté. Alors que la population dans le monde n'a cessé, depuis les années 1990, d'entrer dans la mobilité, que la liberté d'entreprendre, de commercer, d'étudier à l'étranger, de voyager ou de circuler est valorisée parmi les attributs de l'homme moderne, les frontières sont fermées au plus grand nombre, soumis à visas et à des politiques d'immigration dissuasives et répressives.

Bien que le contrôle des frontières soit au centre des politiques d'immigration de tous les États du monde, il n'en a pas toujours été ainsi : Voltaire conseillait à Frédéric II de cesser d'enfermer ses sujets au-dedans de son royaume et de donner envie aux étrangers d'y venir². Jusqu'au XIX^e siècle, il était plus facile d'entrer dans un pays que de sortir du sien car celui-ci maintenait derrière ses frontières ses serfs ou ses sujets (pour nourrir sa population), parfois sa main-d'œuvre coloniale (pour les produits d'exportation et les grands travaux), ses contribuables, ses futurs soldats, selon les cas. Il était plus difficile de sortir de son territoire d'origine, à part pour les exilés, les minorités non désirées et les élites, que d'entrer quelque part, car les grands pays d'accueil pratiquaient l'hospitalité à l'égard des réfugiés et recevaient favorablement la migration de main-d'œuvre ou de peuplement. Ce n'est qu'avec le développement des migrations et des visas, et avec la généralisation de la possibilité de détenir un passeport au tournant des années 1990, que l'entrée a été rendue plus difficile que la sortie. La frontière est alors devenue un point de fixation pour les responsables des politiques migratoires qui en contrôlent le franchissement et pour les nationalismes identitaires qui en font le symbole de la puissance de l'État et d'identités inconciliables. Des murs se sont construits comme à Ceuta, dans l'enclave espagnole du Maroc, en 1999, ou le long de la frontière américano-mexicaine en 2006. D'autres se dressent à distance, dans les pays de départ et de transit par les visas et la transformation des pays riverains de l'Europe en gardes-frontières (dans les pays du Maghreb ainsi qu'en Turquie ou au Mexique, devenus pays d'immigration et de passage), d'autres encore apparaissent dans les pays d'arrivée en amont (zones d'attente des aéroports) et en aval (centres de rétention), en attendant les reconductions à la frontière.

41

2. Voltaire, *Dictionnaire philosophique* (1764), art. « Égalité ».

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, l'ouverture des frontières a été progressivement mise en place à partir de 1991 dans les premiers pays bénéficiaires (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie) et jusqu'en 2001 pour les derniers (Roumanie et Bulgarie). La circulation migratoire a débouché sur une installation dans la mobilité comme mode de vie, activant une dynamique du lien, ici et là-bas, et une double présence. La frontière devient alors le terrain d'élection des migrations pendulaires : migrants « à la valise », qui la traversaient pour vendre tout ce qui pouvait rapporter des devises, migrants d'un jour, d'un ou de plusieurs mois, partis pour mieux rester ensuite chez eux, anticipant la mobilité de travail prévue à terme par l'Europe. Il en va ainsi des Roms comme de l'emblématique « plombier polonais ». La frontière se déplace un peu plus loin, plus à l'est, entraînant avec elle marchés et migrants.

IDENTITÉ CONTRE MOBILITÉ

Mais la frontière est aujourd'hui un espace qui s'estompe pour les uns sous l'effet des mobilités et de la mondialisation, facilitée en cela par les nouvelles technologies de la communication, les transports et les divers échanges transnationaux, et qui se renforce pour les autres : ceux qui veulent entrer en franchissant la frontière sans le visa requis et qui la transgressent, signifiant ainsi son iniquité. La frontière est alors un outil créé artificiellement pour construire et renforcer le pouvoir des États, mais qui progressivement perd de sa pertinence pour ceux qui veulent construire ensemble un avenir comme l'Union européenne ou d'autres espaces de libre circulation régionaux. Elle est aussi mouvante et instrumentalisée à des fins identitaires, par exemple entre les États des Balkans et parmi ceux d'Europe centrale et orientale lors de la crise des réfugiés de 2015, accompagnée d'une mise en scène médiatisée signifiant le symbole du pouvoir national des États (frontières hongroise, macédonienne...).

Alors que les frontières tendent à perdre de leur pertinence dans bien des cas, là où la mobilité devient signe de modernité, elle est instrumentalisée pour alimenter l'identité politique des courants nationalistes cherchant à revenir à l'État-nation, grand perdant de l'entrée en mobilité du monde. Des valeurs nouvelles, comme la diversité, la lutte contre les discriminations, les droits des minorités, viennent contre-carrer le monde des États et de leurs frontières.

La frontière est un obstacle à la reconnaissance d'un droit de l'homme

aujourd'hui fondamental : celui du droit à la mobilité pour changer de vie. La démocratisation de son franchissement et l'accès à la mobilité pour tous ceux qui le désirent sont aujourd'hui l'objet de mobilisations collectives qui sont alimentées par les politiques guidées par les opinions sécuritaires tendant à donner le ton en Europe sur le régime des frontières. Ces mobilisations s'appuient sur une série de textes internationaux. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit de quitter tout pays, y compris le sien (sans définir le droit d'entrer dans un autre), et le droit d'asile de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés reconnaît à son tour ce droit pour les persécutés. La Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille définit les droits de ceux qui sont mobiles, mais elle n'a été signée que par une cinquantaine d'États. Le droit a progressé pour les immigrés régulièrement installés, mais les frontières se sont fermées à l'entrée, les États percevant souvent la migration comme une atteinte à l'exercice de leur souveraineté sur les frontières et la migration illégale comme une forme de criminalité. Cependant, la frontière s'estompe de façon détournée par le poids des réseaux transnationaux, la mixité des mariages, la valorisation des échanges culturels, le développement du droit du sol et de la double nationalité, la progression de la diversité et des identités multiples ou la lutte contre les discriminations, qui sont comme autant de valeurs de la citoyenneté.

43

LA TRANSGRESSION

Pour les nationalistes, la frontière est au cœur de la transgression, c'est-à-dire de la traversée d'un limes, le non-respect d'un principe. Pourtant, en 2009, le rapport annuel du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) énonçait que la mobilité est un élément essentiel du développement humain, alors que les deux tiers de la population de la planète ne peuvent pas circuler librement et que ceux qui sont mobiles ont moins de droits que ceux qui sont sédentaires. Les migrations sont la plupart du temps les effets non maîtrisés d'une globalisation du monde. Mais elles introduisent une anomie dans un monde international fait d'États qui exercent leur souveraineté sur leurs frontières, définissent la citoyenneté de leur population et cherchent à contrôler leur territoire.

La frontière, abolie pour ceux qui bénéficient d'espaces de liberté de circulation comme les Européens dans l'Union européenne, pour ceux

qui entrent par la porte principale, devient omniprésente pour ceux qui pénètrent par la « porte de service »³. Des sommes considérables y sont engagées car l'interdiction de franchir les frontières suscite une économie de la frontière. Mais elle est aussi invisible car nombreux sont ceux qui la transgressent au point d'en faire une ressource: les médias, qui donnent à voir du rêve de l'autre côté de la frontière et alimentent l'imaginaire migratoire de ceux qui considèrent qu'il n'y a aucun espoir de voir la vie changer chez eux, les transferts de fonds, les réseaux transnationaux commerciaux, entrepreneuriaux, matrimoniaux, et des trafics divers (*trabendo*) liés aux droits de douane⁴. Plus la frontière est fermée, plus ceux qui ont réussi à la traverser s'installent, de peur de ne plus pouvoir pénétrer à nouveau s'ils sont en situation irrégulière, ce qui bloque la mobilité. Plus elle est ouverte, plus les migrants circulent⁵.

44

Ce que cherchent à faire valoir les nationalismes, c'est la frontière menacée dans la légitimité même de son existence par les flux migratoires. La perte du contrôle de leurs frontières par les États d'accueil, fruit d'une crise liée à la migration globale, était cette revendication. L'État d'accueil, dans l'exercice de son pouvoir régalien, est la plupart du temps le grand perdant de ces mobilités, sa souveraineté étant souvent défiée par ces nouveaux acteurs qui transgressent les frontières. La transgression de la frontière est au centre d'un conflit de valeurs qui s'inscrit dans l'éthique même du droit. On assiste à une réévaluation de la frontière par des individus et des groupes capables de défier les États dans leur légitimité à contrôler les frontières, eux-mêmes aux prises avec une série d'impératifs contradictoires: contrôle des migrations et libéralisme économique, sécurité et respect des droits fondamentaux, frontières et préservation des réseaux transnationaux d'échanges, de dialogue et d'activités économiques.

Enfin, les migrants dessinent par leurs déplacements des espaces géographiques qui deviennent des systèmes migratoires régionaux⁶, du fait de la rencontre d'une offre et d'une demande économique, démographique, de proximité linguistique ou culturelle, ou de complémentarités géopolitiques, qui ne coïncident pas toujours avec les systèmes institutionnels

3. Aristide R. Zolberg, *A Nation by Design: Immigration Policy and the Fashioning of America*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2006.

4. Alain Tarrus et Olivier Bernet, *Migrants internationaux et nouveaux réseaux criminels*, Cahors, Trabucaire, 2010.

5. Catherine Wihtol de Wenden, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, rééd. 2017.

6. Catherine Wihtol de Wenden, *La Globalisation humaine*, Paris, PUF, 2009.

censés organiser les flux. Ainsi, la mer Méditerranée est l'un des lieux les plus traversés mais aussi les plus transgressés car il existe un système migratoire informel lié à l'histoire et à la géographie. Il en va de même de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, qui est à la fois la plus contrôlée et la plus traversée du monde – comme disent des sans-papiers : « Ce n'est pas nous qui traversons la frontière, c'est la frontière qui nous traverse⁷. » Les frontières recourent des espaces qui correspondent à des systèmes de circulation bien établis : l'ordre interne et l'ordre externe se trouvent ainsi brouillés.

UNE THÉÂTRALISATION DE LA FRONTIÈRE

Sous la pression de la banalisation des thèmes sécuritaires parfois teintés de nationalisme en matière migratoire, les frontières physiques extérieures de l'Europe ont été renforcées. Aux confins de l'Europe, des murs se sont construits pour mieux contrôler les frontières, fréquemment transgressées par les arrivées fortement médiatisées de migrants dépourvus de visa : barques et bateaux en Méditerranée, grillages escaladés, tunnels traversés, les îles méditerranéennes étant les cibles privilégiées des passeurs. Pour contrer ce phénomène, au mur de Ceuta construit à la fin des années 1990 sur fonds européens dans l'enclave espagnole du Maroc s'est ajouté un mur de barbelés en Thrace le long du fleuve Évros, qui sépare, depuis 1923, la Grèce de la Turquie, dans la portion où le fleuve fait une incursion en Turquie⁸. Dans le même esprit a été renforcé le contrôle de l'accès à l'Eurotunnel à Calais, aux abords de l'entrée du tunnel sous la Manche longtemps fréquentée par les Afghans, Kurdes, Irakiens et Africains dans l'espoir de passer au Royaume-Uni.

45

D'autres instruments ont été déployés à distance et aux portes de l'Europe⁹. Le régime des visas, imposé aux entrants non européens depuis 1986 avec le renforcement des frontières externes de l'Europe mis en œuvre par les accords de Schengen en 1985, crée une frontière en amont, dans les consulats européens installés au sein des pays de départ. En aval, la frontière s'exerce également dans les centres de rétention pour les sans-papiers en voie de reconduction à la frontière. Enfin, des technologies diverses ont été élaborées pour compléter le dispositif :

7. Slogan de la grève organisée en 2006 par des sans-papiers mexicains en Californie.

8. Fabien Dany, « La Turquie, nouveau hub des migrations clandestines vers l'Europe ? » *Anatoli*, n° 3, 2012, p. 223-234.

9. Didier Bigo et Elspeth Guild (dir.), *Controlling Frontiers: Free Movement into or within Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005.

le système d'information Schengen (sis) a établi une liste des « indésirables » (sans-papiers identifiés, déboutés du droit d'asile, délinquants), non admis à pénétrer sur le territoire européen. Un contrôle informatisé des demandeurs d'asile sous plusieurs identités (Eurodac) permet d'éliminer les candidatures multiples depuis 2000. Un système intégré de vigilance externe (SIVE) a été institué au large des frontières euro-méditerranéennes en 2003 pour l'Espagne, l'Italie, la France, la Grèce et Malte. Enfin, le système Frontex a été créé en 2004 pour coordonner la protection des frontières de l'Europe par la mise en commun de policiers de différents États membres de l'Union agissant dans un État confronté à une pression migratoire particulière (îles méditerranéennes notamment, frontières orientales de l'Europe). Son siège est à Varsovie. De plus, les accords bilatéraux et multilatéraux signés par les pays européens ou par l'Union européenne avec les pays riverains de l'Europe ont forcé ces voisins à militariser leurs frontières.

Les révolutions arabes et l'arrivée exceptionnelle de réfugiés en 2015 ont réactivé la mise en œuvre et la mise en scène de la frontière, notamment chez ceux qui cherchaient à satisfaire les courants nationalistes. Ainsi, en 2011, le gouvernement Berlusconi a protesté contre le défaut de solidarité européenne à l'égard des flux passant par Lampedusa et réhabilité, tout comme la France, le rôle de l'État dans le contrôle des frontières. Et Marine Le Pen, candidate aux élections présidentielles de 2012, s'est rendue à Lampedusa pour contribuer à théâtraliser, comme Silvio Berlusconi, la symbolique du contrôle physique des frontières de l'Europe par l'État. Le scénario de la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille s'est répété depuis 2015, avec la condamnation de ceux qui ont aidé bénévolement à sa traversée.

LA MENACE À L'ORDRE ANCIEN DU MONDE DES ÉTATS

Le thème de la menace, du défi, de l'invasion, voire du « grand remplacement » démographique et culturel, est très présent dans le discours nationaliste à propos de la frontière. La migration défie la conception wébérienne de la souveraineté de l'État car elle remet en cause la relation entre population, territoire et monopole du pouvoir de maîtriser les frontières. Elle affaiblit les deux piliers du système étatique : la souveraineté et la citoyenneté. Dans l'ordre international classique, les États sont les acteurs exclusifs et souverains, et ils contrôlent par leur régime politique leur population et leur territoire. Si des personnes décident

de quitter un État et d'entrer dans un autre pour y trouver refuge et s'y réaliser dans de meilleures conditions, le rôle de l'État de départ et de celui d'accueil dans leur capacité à traiter et à contrôler les migrations, à mesurer l'impact de celles-ci sur leur souveraineté, incluant sécurité intérieure et extérieure, est mis à l'épreuve.

Les migrations introduisent un désordre par le fait que population et territoire ne coïncident plus. Elles provoquent la déterritorialisation des populations, la fluidité du passage, l'hybridation des allégeances et des identités multiples. Dans le discours nationaliste, beaucoup d'États-nations sont ainsi menacés dans leur autonomie de gestion des migrations par le haut, du fait de systèmes de gestion régionaux comme en Europe, ainsi que de l'idée de gouvernance mondiale des migrations dont les normes s'imposeraient aux États pour sécuriser les migrations. Mais aussi par le bas, à travers le pluriculturalisme, qui transforme les identités nationales en introduisant des valeurs issues du cosmopolitisme.

47

Enfin, ces États-nations dénoncent les formes d'ingérence des pays de départ, qui deviennent de plus en plus souvent acteurs sur la scène internationale par le biais de leurs migrations, pour lesquelles ils développent des politiques diasporiques¹⁰, et ce *via* divers instruments : la double nationalité, le soutien aux associations culturelles et religieuses, le vote de leurs nationaux, qui sont électeurs et éligibles dans les pays d'accueil.

LE DROIT DE LA NATIONALITÉ ET LES FRONTIÈRES INTÉRIEURES

Une autre obsession des nationalistes s'est portée sur le droit de la nationalité, qui présente des règles différentes dans chaque pays européen, car il est le symbole de son histoire nationale et de sa géographie, d'où un accès différencié à la citoyenneté européenne : les règles du jeu sont les mêmes pour tous ceux qui sont citoyens européens, alors que le droit d'entrée dans la citoyenneté européenne tient du cas par cas par l'accès à la nationalité¹¹. Sous l'effet des migrations, l'acquisition de la nationalité des pays européens par le droit du sol assorti de conditions de durée de résidence s'est presque généralisée au sein de l'Union

10. Catherine Wihtol de Wenden, *La Question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

11. Catherine Wihtol de Wenden, *La Citoyenneté européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

européenne, à l'exception de quelques pays attachés au droit du sang, comme l'Italie. Les courants nationalistes ont régulièrement cherché à revenir au droit du sang dans l'accès à la nationalité, ainsi que ce fut le cas en France (loi Pasqua-Méhaignerie de 1993), avec l'idée qu'il y aurait des Français « de papier », qu'« être français, ça se mérite » (thèmes développés par le Club de l'Horloge), refusant ainsi l'acquisition par droit du sol, pourtant source d'une incorporation rapide à la communauté politique.

48 Mais la frontière est aussi intérieure aux États et les nationalismes identitaires entretiennent ainsi l'idée que certains nationaux le seraient moins que d'autres car ils sont musulmans, pauvres, colorés – ils ne sont pas « de souche », ce qui définit un racisme différentialiste analysé par Michel Wieviorka¹². Elle peut aussi se situer au-delà des États : dans le cas de l'Union européenne, la frontière passe moins entre nationaux et étrangers qu'entre Européens et non-Européens. Pour les extra-communautaires, le défaut de papiers en règle constitue une frontière, lourde de conséquences pour le travail, la vie quotidienne ou la mobilité. À l'échelle nationale, une fois franchies les frontières juridiques, par régularisation, mariage, entrée régulière, accès à la nationalité, une autre frontière perdure : celle de la visibilité physique, des imaginaires culturels, religieux, sociaux. Les nouveaux nationaux continuent alors à être considérés comme des étrangers du fait de discriminations en tous genres : assignation à résidence dans les cités, racisme institutionnel de la part des forces d'autorité, difficulté à être considéré et traité comme un citoyen ordinaire dans l'accès au logement, à l'emploi, aux filières scolaires réputées, et jusqu'aux boîtes de nuit.

*

Le lien que les nationalismes font entre les frontières et les identités politiques a été ravivé depuis 2015 par le rapport de force entretenu entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale, quand ils ont refusé de partager l'accueil des réfugiés au nom du principe de solidarité entre États européens à propos de la réinstallation des demandeurs d'asile provenant de Syrie. La Hongrie a argué du fait que l'accueil de ces réfugiés du Proche et du Moyen-Orient risquait de porter atteinte à son identité culturelle, construite dans un projet de nation homogène autour de sa langue, de sa culture et de sa religion. La République tchèque

12. *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

a déclaré qu'elle n'accepterait d'accueillir que des Syriens chrétiens et la Pologne a fait valoir des thèmes culturels et religieux. La frontière se déplace ainsi sur des terrains que l'on croyait relégués au passé pour l'Europe, sous la pression des idées nationalistes qui ont donné le ton aux politiques d'immigration et d'asile.

R É S U M É

La thématique du bornage a servi à renforcer les thèses souverainistes de l'État-nation. L'identité nationale sert à construire, après les frontières géographiques, une histoire différente en deçà et au-delà des frontières, et à introduire un traitement différencié à l'égard de ceux qui sont considérés comme ne faisant pas partie de la nation commune. Une refrontiérisation des États et de l'Europe est à l'œuvre, qui se conjugue à d'autres thèmes d'exclusion comme le droit de la nationalité, dans un contexte de théâtralisation de la frontière, à des fins identitaires.

